

Résolution sur la crise migratoire et le respect des droits humains

Québec (Québec) | 5-10 juillet 2018

- SALUANT** le partage d'informations et la qualité du dialogue sur la crise migratoire et le développement lors de la 26^e Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui s'est tenue à Praia (Cap-Vert) du 17 au 19 mai 2018, ainsi que lors de la 10^e Conférence des Présidents d'Assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF qui s'est tenue à Lomé (Togo) du 14 au 16 mars 2018 ;
- RAPPELANT** les résolutions adoptées par l'APF sur les migrations dans l'espace francophone ;
- CONVAINCUE** que les migrations contribuent depuis toujours à la richesse de l'humanité et constituent un élément fondamental du développement humain au niveau national comme international ;
- CONVAINCUE** aussi que les migrations sont des défis et des enjeux pour les États ;
- CONSTATANT** avec préoccupation que, dans un contexte de réduction des opportunités de migration légale, de pauvreté croissante, de chômage, de belligérance et de changement climatique, la migration irrégulière apparaît aux yeux de beaucoup de jeunes filles et de jeunes hommes comme une alternative pour subvenir à leurs besoins vitaux et/ou pour s'éloigner des atrocités liées à des situations de précarité, de violences, d'injustices et de tensions diverses ;
- RÉALISANT** que les mouvements migratoires actuels trouvent leurs causes essentiellement dans les conditions de vie socio-économiques et politiques précaires, dans l'absence de perspectives d'un épanouissement humain viable ainsi que dans les conflits armés et le terrorisme ;
- RÉAFFIRMANT** le rôle essentiel de la démocratie, de la bonne gouvernance, du respect de l'État de droit et des droits humains comme conditions préalables pour le développement de la société et de l'économie ;
- SOULIGNANT** l'importance de la culture démocratique comme moyen de réalisation de ces objectifs ;
- ENTENDU QUE** la mobilité des jeunes et des femmes est une composante essentielle de la Francophonie mais aussi un élément de liberté qui se doit d'être un choix délibéré et non imposé par la nécessité d'aller chercher ailleurs la paix et les moyens de subsistance ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Québec du 5 au 10 juillet 2018, sur proposition de la Commission politique,

- S'ENGAGE** à tout mettre en œuvre, avec le soutien des organisations internationales et les États, pour faire reculer la pauvreté en développant l'économie et l'entrepreneuriat et pour impulser la mise en œuvre d'infrastructures nécessaires à un développement inclusif en direction de nos populations les plus défavorisées et en priorité vers les jeunes et les femmes ;
- ENCOURAGE** les pays de l'espace francophone à maintenir leur tradition d'hospitalité afin de demeurer des terres d'accueil et de transit pour les migrants ;
- INVITE** les parlementaires d'autres espaces linguistiques à se saisir des questions d'harmonisation des lois sur la migration et à mener des campagnes de sensibilisation sur le respect des droits des migrants ;
- INVITE** également les États et gouvernements francophones à initier des politiques publiques ambitieuses sur la décentralisation en vue de réduire les mouvements de populations des zones rurales vers les zones urbaines et de proposer des espaces de vie attractifs ;
- SOULIGNE** la responsabilité des États dans la gestion des migrations ;
- SOUTIENT** toutes les initiatives parlementaires visant à assurer la conformité des politiques migratoires aux normes de droit international ;
- SOUTIENT** les politiques d'intégration, de coopération régionale et de l'Union africain visant à éradiquer la pauvreté et à faciliter la participation d'une Afrique unie et forte au processus de mondialisation ;
- ENCOURAGE** la diffusion d'instruments juridiques relatifs à l'immigration afin de bien faire comprendre les droits et les obligations des migrants ;
- CONSIDÈRE** comme prioritaire l'éducation des personnes à la tolérance, au sens civique et à la culture d'intégration dans le respect de la diversité ;
- AFFIRME** la nécessité de ne pas utiliser les questions de migration comme facteur de division susceptible d'engendrer des conflits.